

LÈGE-CAP-FERRET

La rue de la Plage divise les élus au conseil municipal

La séance extraordinaire du conseil municipal, jeudi, a animé les débats autour d'un seul sujet : l'occupation des restaurants de la rue de la Plage

La séance extraordinaire du conseil municipal de ce jeudi 13 janvier avait un caractère inédit. Les élus devaient débattre d'un seul sujet, à la demande de l'habitant Patrick du Fau de Lamothe. Ce dernier a saisi le tribunal afin qu'il engage une action à l'encontre de toutes personnes ayant concouru par action ou omission à exonérer les deux restaurants le Pinasse Café et l'Escale de la redevance d'occupation du domaine public (lire notre édition du 13 janvier). Reste à savoir si cette rue appartient aux propriétaires des deux restaurants ou à la commune.

L'auteur du mémoire adressé au tribunal administratif, Patrick du Fau de Lamothe, était présent, ainsi que divers membres d'associations locales, sensibles à ce dossier.

Après avoir installé la nouvelle élue de l'opposition, Jeanne Brigitte Reumond, qui remplace son homologue Dominique Magot, dans l'équipe d'Anny Bey, le maire Philippe de Gonnevillle, cité dans ce fameux mémoire, a quitté la séance, laissant sa place à sa 1^{re} adjointe Laetitia Guignard.

Sans surprise, à l'issue des débats, le conseil municipal a rejeté majoritairement la demande de Patrick du Fau de Lamothe, avec une abstention (Fabrice Pastor) et deux oppositions (Anny Bey et Jeanne Brigitte Reumond).

Deux visions

« Il n'y a rien de pire que le silence, le manque de transparence, ça nourrit tous les fantasmes. Ce dossier n'a pas été traité comme il aurait dû l'être », résumait l'élue d'opposition Fabrice Pastor.

Deux visions de la situation s'opposent. D'une part des élus d'opposition, des membres d'associations comme l'Association de sauvegarde de la presqu'île de Lège-Cap-Ferret (ASPLCF), Patrick du Fau de Lamothe, habitant très attentif et féru des procédures juridiques, qui veulent que ce dossier soit réglé une bonne fois pour toutes et rapidement... D'autre part une équipe municipale qui a « fait le choix politique de sortir de ce dos-



Le conseil avait pour unique sujet les deux restaurants de la rue de la Plage. FRANK PERROGON



Patrick du Fau de Lamothe était présent dans le public. P. B.

« Philippe de Gonnevillle est incapable de gérer le dossier »

sier par le dialogue et non par le juridique » comme l'expliquait Laetitia Guignard.

Encore quelques mois

Elle poursuivait en expliquant sa volonté d'intégrer ce tronçon dans le domaine public. Si, bien sûr, les propriétaires des restaurants arrivent à prouver que cet espace leur appartient mais pour l'instant ils n'arrivent pas à fournir les documents nécessaires. Encore quelques mois à attendre avant de savoir si la situation sera enfin éclaircie...

« Je comprends que ce dossier vous donne une jouissance mortifère », a lancé Lae-

titia Guignard à l'élue d'opposition Anny Bey. En effet, cette dernière ne s'est pas privée de tacler l'équipe de la majorité. L'opposition n'a pas reçu la communication de toutes les pièces du dossier, jugées confidentielles dans le cadre de la négociation avec les propriétaires. « J'ai appelé le géomètre qui est intervenu, il m'a dit que la rue est dans le domaine public, a lancé Anny Bey. Philippe de Gonnevillle est incapable de gérer le dossier ». « La décence serait que David Lafforgue démissionne », poursuivait-elle. Ce dernier, partie prenante dans les deux restaurants concernés, n'était pas présent à la séance. Et d'annoncer qu'elle demande la révocation du maire à la préfète.

L'équipe municipale commence l'année avec un drôle de caillou dans la chaussure. **Patrice Bouscarrut**

ANDERNOS-LES-BAINS

Le concert de la Befana organisé ce soir

Ce samedi 15 janvier, l'association France Italie Aquitaine organise son concert annuel de la Befana, cette fête traditionnelle italienne qui a lieu lors de l'Épiphanie et qui ravit les petits et les grands.

Ce concert aura lieu en l'église Saint-Éloi d'Andernos-les-Bains à 18 h 30, avec L'Ensemble instrumental du Bassin, composé de dix musiciens et dirigé par André Rambaud, et le chœur de la Presqu'île, dirigé par Marie-Louise Khalifa, accompagné au piano par Guy Khalifa.

Savez-vous qui est la Befana ? Une vieille dame avec son balai, souriante, portant une bourse et un sac plein de bonbons, de gâteaux, de cadeaux et de... charbon. Ainsi commence son histoire : les rois mages, sur la route de Bethléem, lui demandent leur chemin et lui proposent de les accompagner. Mais elle refuse de les suivre. Prise de remords, elle change d'idée et prépare un panier rempli de petits gâteaux et de fruits secs afin de l'offrir à l'enfant Jésus.

Elle se met ensuite à la recherche des rois mages. Ne les retrouvant pas, elle offre les

gâteaux aux enfants qu'elle rencontre en chemin. Et depuis lors, elle passe dans chaque maison où vivent des enfants, dans la nuit de l'Épiphanie. Les petits accrochent à cette occasion une chaussette près de la cheminée ou de la fenêtre. Pour ceux qui ont été bons et gentils, la Befana dépose des friandises et pour les autres... un morceau de charbon.

Samedi soir, pour que la fête soit complète, les participants de l'Atelier de cuisine italienne de l'association cuisineront d'ailleurs des Befanini, de bons petits sablés en forme de main, d'animaux, d'étoiles, de bonshommes, bien décorés, qui seront par la suite distribués aux bénéficiaires de l'association Saint-Vincent-de-Paul d'Andernos ou vendus au profit de l'association.

Prochaine manifestation de l'Association France Italie Aquitaine : le Festival du cinéma italien, du 15 au 20 mars 2022.

Christian Esplandiù

Vente des billets à partir de 18 heures sur place ; il est également possible de réserver au 06 63 00 45 40.



L'ensemble instrumental du Bassin, l'année dernière.

CARLY PHOTO

ARÈS

« Le Roi » a bien fait rire



BRIGITTE CANOVAS

Samedi 8 janvier, à l'Espace Brémontier, la troupe bordelaise du Théâtre des Salinières a interprété la comédie « Le Roi », avec Frédéric Bouchet, également auteur de la pièce, Nora Fred, Sophie Bois, Jean-Baptiste Bouyé et Mailys Fernandez, dans un décor soigné, devant un public qui a beaucoup ri et applaudi.

COMMUNES EXPRESS

ARÈS

Nouveaux horaires. Ils sont entrés en vigueur pour faciliter l'accès des services municipaux aux actifs (une demi-heure supplémentaire pendant la pause méridienne et une fermeture plus tardive le lundi). Les services de la mairie seront donc ouverts le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 et du mardi

au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le centre technique municipal de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (17 h 30 le lundi).

AUDENGE

Vœux du maire. La vidéo des vœux du maire sera diffusée sur la page Facebook de la Ville, le jeudi 20 janvier à 18 heures. Elle sera par

la suite disponible sur le site de la ville et la page YouTube.

AUDENGE

Exposition. Aujourd'hui et demain dimanche Les Artistes en Liberté, peintres et sculpteurs, exposent à la Cabane bleue. Pour les visites, il faudra respecter les règles sanitaires en vigueur.